
Renvoi au comité d'instruction publique du modèle d'une machine offerte par un artiste, lors de la séance du 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du modèle d'une machine offerte par un artiste, lors de la séance du 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 84-85;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16586_t1_0084_0000_11

Fichier pdf généré le 07/10/2019

grandes mesures que votre énergie vient de déployer, le peuple a lieu de tout attendre de vous.

Surtout, que la caste des nobles et des prêtres fixe toute votre attention; mettons-les dans l'impossibilité de nuire en les éloignant de toute fonction publique, pour le salut du peuple; et nous nous chargerons de veiller leurs adhérents.

C'est pourquoi, représentants, nous vous engageons à soutenir les mesures de sûreté nécessaires au maintien du gouvernement révolutionnaire, même à les renforcer, s'il ce peut, pour assurer la stabilité de notre gouvernement et la tranquillité publique.

Et comme il ne peut manquer de résulter de toutes ces mesures un grand changement et une nouvelle épuration, soit des sociétés populaires, soit des corps administratifs, ne portez, nous vous en conjurons, aucun retard à leur envoyer partout quelqu'un de vous pour purifier et électriser tous les corps, afin que ne formant plus entr'eux que la masse la plus pure du peuple, ils concourent tous mutuellement à sa tranquillité et à son bonheur.

Tel est, représentants, le vœu particulier de cette société sur les circonstances actuelles.

Elle vous prie de l'agréer comme un hommage de sa confiance envers vous à qui elle veut vivre et mourir intimement unie.

Fait et arrêté à la séance de la société populaire de Bellevue-les-Bains, le 23 fructidor, l'an 2^e de la République française une et indivisible.

LUVAINCRE, *président*, DAUBENTON, *secrétaire*
et une vingtaine de signatures.

43

Le citoyen Aubry fait hommage à la République d'un calendrier propre à répandre l'usage des nouveaux poids et mesures.

Mention honorable de l'offrande, insertion au bulletin (76).

[*Le citoyen Aubry, libraire rue Baillet, n° 2, au président de la Convention nationale, le 5 vendémiaire an III*] (77)

Citoyen Président,

La Convention ayant décrété qu'il serait fait usage de *nouveaux poids et mesures* dans l'étendue de la République, je n'ai pu trouver d'expédient plus convenable pour en répandre l'usage que de les joindre à des calendriers d'un prix modique; j'en ai donc fait imprimer deux, l'un de poche et l'autre de cabinet que je mets sous les yeux de la Convention. Puisse-t-elle reconnaître dans ce léger effort le désir que j'ai de contribuer à l'exécution d'une de ses bienfaisantes lois.

(76) P.-V., XLVI, 109. *Bull.*, 10 vend. (suppl.).

(77) C 321, pl. 1349, p. 30.

J'ose me flatter que la Convention me permettra de déposer sur le bureau cinquante exemplaires de chaque décadaire à dessein d'en placer un couple dans le lieu des séances de chacun de ses comités, et le surplus partout où elle croira qu'ils peuvent être nécessaires.

Salut et fraternité.

AUBRY.

44

Les vétérans volontaires de la garde nationale parisienne demandent que l'affaire des citoyens Roger, Dutienne, Garret et Grossaux soit promptement examinée.

Renvoyée au comité de Sûreté générale pour y statuer (78).

45

Un artiste offre le modèle d'une machine.

Mention honorable, renvoi au comité d'Instruction publique et arts (79).

[*Le citoyen Schmidt, facteur d'instruments, rue de Thionville, au Musée, à la Convention nationale*] (80)

Citoyens représentants, je professe l'art de mécanicien-facteur de forte-piano; mais j'abandonne quelquefois cet art, qui n'est que d'agrément, pour me livrer à des découvertes mécaniques utiles à l'humanité.

Je suis l'inventeur d'une machine hydraulique, avec laquelle on peut descendre dans l'eau, à quelque profondeur que ce soit, scier, clouer, percer des trous, attacher des cordages, ramasser des choses au fond de l'eau, entretenir des conversations avec les personnes qui sont dessus.

Une pareille machine peut être d'une grande utilité pour la République dans bien des cas.

Je fais en ce moment hommage à la Convention nationale d'une charrue qui, par sa construction, exige plus de moitié moins de force pour la traîner, c'est-à-dire que, dans les terres ordinaires, l'on peut labourer avec un cheval ou un bœuf, et dans les terres glaises ou autres que l'on puisse considérer comme les plus fortes, avec deux chevaux ou deux bœufs. J'en ai fait l'expérience.

[*Lettre du même, s. d.*]

L'incendie qui a eu lieu dernièrement à la ci-devant abbaye Germain me vit l'un des pre-

(78) P.-V., XLVI, 109.

(79) P.-V., XLVI, 109.

(80) *Moniteur*, XXII, 78. *Débats*, n° 735, 66-67; *Bull.*, 7 vend. (suppl.); mention dans *Ann. Patr.*, n° 634; *Ann. R. F.*, n° 6; *C. Eg.*, n° 769; *F. de la Républ.*, n° 6; *J. Mont.*, n° 151.

miers à porter secours contre ses ravages ; j'eus bien là l'occasion de remarquer que tout ce que l'on avait pu imaginer jusqu'ici pour arrêter ce fléau destructeur était encore insuffisant, que toutes les ressources employées n'offraient pas de moyens d'arracher aux flammes celui qui, se trouvant dans sa chambre, n'en pourrait plus sortir qu'en se précipitant par la croisée, l'escalier étant déjà entrepris par le feu. Cette observation m'a fait naître l'idée d'une échelle à pont avec laquelle on peut secourir les personnes que le feu pourrait empêcher de descendre par l'escalier. Cette échelle se monte à volonté : étant parvenue à la hauteur nécessaire on jette le pont, qui se prolonge jusqu'à douze pieds, et s'appuie sur la croisée.

J'ai l'honneur de joindre à mon hommage à la Convention nationale de la charrue celui de l'échelle ; si elle peut mériter l'adoption des représentants du peuple, je demanderai qu'il en soit construit une ou deux pour chaque dépôt de pompes à Paris, et le nombre qui sera jugé nécessaire dans chacune des autres villes de la République.

SCHMIDT.

46

Des commissaires de la section du Mont-Blanc [Paris] réclament en faveur du citoyen Marchand, arrêté avec le citoyen Clémence par décret du 15 thermidor.

Plusieurs membres attestent le patriotisme de ces deux citoyens, qui ont été injustement accusés d'être les partisans du système de Robespierre, tandis que dès longtemps ils s'élevaient contre son despotisme, et que dans la nuit du 9 au 10 thermidor, ils ralliaient les citoyens de leur section à la Convention nationale.

D'après ces observations, la Convention nationale rapporte son décret du 15 thermidor, relatif aux citoyens Marchand et Clémence, et décrète que ces citoyens seront mis sur-le-champ en liberté (81).

La Convention nationale, sur l'affirmation de Montaut et Thirion, portant que les citoyens Clémence et Marchand, de la section du Mont-Blanc, n'ont point favorisé les projets des conspirateurs dans la nuit du 9 au 10 thermidor, décrète leur mise en liberté (82).

La séance est levée à 3 heures et demie.

Signé, A. DUMONT, président ; PELET, BORIE, CORDIER, L. LOUCHET, LOZEAU, LAPORTE, secrétaires (83).

(81) P.-V., XLVI, 110. C 320, pl. 1328, p. 23, minute de la main de Thirion, rapporteur.

(82) *F. de la Républ.*, n° 6 ; *Ann. Patr.*, n° 634 ; *Ann. R. F.*, n° 6 ; *C. Eg.*, n° 769 ; *Débats*, n° 736, 79 ; *Gazette Fr.*, n° 999 ; *J. Fr.*, n° 731 ; *M. U.*, XLIV, 75 ; *Rép.*, n° 6.

(83) P.-V., XLVI, 110.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

47

[*Le comité de surveillance et révolutionnaire de Bellevue-les-Bains, ci-devant Bourbon-Lancy, département de Saône-et-Loire, à la Convention nationale, s. d.*] (84)

Liberté – Égalité

Pères d'un peuple libre,

Nous attendions de jour en jour la restitution de Condé devenue Nord-Libre pour vous témoigner en même temps notre joie de celle de Valenciennes. Nous savions que nos intrépides défenseurs gémissaient depuis longtemps de voir ces villes républicaines entre des mains souillées par le crime et la barbarie. C'est à vos soins, pères et amis sincères du peuple, c'est à vos veilles infatigables que nous devons ces succès heureux qui ont donnés tant de nerf et d'énergie aux enfants de la patrie qui ne cessent de bien mériter d'elle. Vous tenez au port le vaisseau de la liberté, qu'on vouloit vous arracher : mais il ne vous échappera plus, nous le garderons également jour et nuit, et nous ne cesserons de veiller que lorsqu'il n'y aura plus d'ennemis au dehors, ni de traitres au dedans. Nous vous le répétons et nous ne cesserons de vous le dire, la Convention sera toujours le point de notre ralliement, comme la liberté et celui de notre amour.

Respect, attachement et fraternité.

CARNUT, président, et onze signatures.

48

[*La société populaire épurée des Amis de la République une et indivisible, séante à La Sentinelle, ci-devant Saint-Jean-du-Bruel, département de l'Aveyron, à la Convention nationale, le 27 thermidor an II*] (85)

Liberté – Égalité – Fraternité
Mort aux tyrans

Représentans du peuple,

Un ambitieux avait formé l'inférieur projet de nous asservir ; le crime était son arme. La vertu à l'ordre du jour n'était plus qu'un mot ; les droits les plus sacrés de l'homme étaient violés

(84) C 321, pl. 1344, p. 12. Reçu le 5 vendémiaire, mention honorable, insertion au Bulletin. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(85) C 321, pl. 1349, p. 33. Mention marginale : ordre du jour.